

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-016

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 Avril 2004, décide d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif, et amendé en séance.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 2

Adopté.

Motion FSI

La motion FSI ayant des implications financières doit de droit être présentée au CNIR avec un avis du Trésorier National et de la Commission finances .

Dans la mesure où cette motion engage le Budget 2005 qui n'est pas encore étudié par le Collège Exécutif, le Bureau du CNIR a présenté cette motion comme une recommandation du CNIR qui devra inspirer le Collège exécutif au moment des travaux préparatoires du Budget 2005 .

Décision Cnir-04-017

Amendement 1 à la motion diverse 1

Ajouter à la fin de la motion les mots : “ La gestion du FSI sera concertée avec l'action politique du Parti Vert européen dans ce domaine. ”

Pour : bcp

Contre : 0

Abst. : 1

Adopté.

Décision Cnir-04-018

Motion diverse 1 amendée

Vu la nécessité de prendre en compte les aspirations des voix exprimées par le vote de 86% de la motion thématique "Combattre la fracture Nord Sud" présentée lors de l'Assemblée Générale des Verts décentralisée en Régions de Décembre 2002,

Vu la nécessité de respecter le programme des Verts de la présidentielle de 2002 qui proposait de consacrer 1 % du budget national à l'aide publique au développement,

Vu la nécessité de renforcer l'action internationale des Verts,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 et 4 avril 2004, décide de créer un “ Fonds de solidarité internationale ” (FSI) pour l'action internationale des Verts représentant 1 % du budget global des Verts.

- Le FSI sera exclusivement consacré au soutien des actions conformes à l'écologie politique, menées par les écologistes (personnalités, partis politiques, fédérations et associations écologistes) du Sud, de l'Est et des DOM TOM ;

- La gestion du FSI relève de la Commission d'attribution constituée de membres responsables devant le Cnir, et composée de :

Le ou la déléguéE à l'international qui la présidera, unE représentantE des membres du bureau du Cnir, le ou la responsable de la Commission transnationale, avec à chaque fois, le ou la représentante du groupe de travail concerné : Afrique, Amériques, Asie, Europe, Maghreb, Proche-Orient.

Les membres de la Commission sont saisis par écrit et émettent un avis par écrit, ou éventuellement au cours d'une réunion d'évaluation, la déléguée à l'International présente les solutions retenues au Collège Exécutif qui décide de l'attribution d'une subvention au profit d'une action donnée.

Le Collège Exécutif est tenu d'assurer la mise en oeuvre pratique de cette disposition à compter de l'exercice budgétaire 2005.

La gestion du FSI sera concertée avec l'action politique du Parti Vert européen dans ce domaine.

Décision Cnir-04-019

Motion diverse 2

Les Verts,

Pour contrer l'absurdité sociale que représente un lundi de pentecôte travaillé ;

Conscients qu'il s'agit d'une première attaque caractérisée contre les 35 heures,

Décident de lancer une contre initiative pour faire du lundi de pentecôte une "journée de solidarité directe, gratuite et sensible inter age".

Ils lancent un appel à la Résistance Civique et proposent la création d'un "comité national d'organisation" pour réussir le pari de mettre en échec concrètement le nouveau gouvernement Raffarin sur cette initiative d'allongement de la durée annuelle du temps de travail. C'est un appel à la responsabilité civique directe des citoyens ayant un impact concret et significatif.

C'est un appel à proposer localement et nationalement des actions impliquant les associations de 3^e âge, les maisons de retraites, les professionnels en gériatrie, les ONG travaillant dans ce domaine, mais aussi, les syndicats, les associations de consommateurs ainsi que la mouvance alter-mondialiste contre la marchandisation.

La participation des partis politiques en tant que tels n'est pas exclue et sera à considérer en fonction de l'évolution de l'initiative elle même. La participation de vedettes médiatiques est souhaitée.

Le but de cette contre journée est de favoriser l'émergence d'initiatives locales et populaires prouvant et confortant aux yeux de tous, la nécessité vitale d'une organisation de la solidarité de voisinage basée sur la gratuité et la subjectivité, qui aide durablement

Compte-rendu des décisions

a rétablir les liens sociaux et intergénérationnels. Cette initiative ne dédouane pas l'état et les collectivités compétentes de la responsabilité de fournir des services suffisants et professionnels, de consolider le système de la sécurité sociale.

Les Verts développent l'idée d'une place plus grande laissée à l'action d'un tiers secteur proche des populations et de leurs besoins. et visent aussi à améliorer les conditions de vie dans les quartiers qui font problème en incitant chaque personne à faire un effort vers plus de convivialité et de responsabilisation.

Le Cnir charge le CE de prendre les contacts préalables, d'établir un calendrier de mise en place du comité national et de prendre toute décision nécessaire sur le plan médiatique et organisationnel, à la réussite de l'initiative.

Pour : 25
Contre : 12
Abstentions : 14
Refus de vote : 0
Rejeté.

Décision Cnir-04-019
Comité Programme - Fiche "Culture"
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 Avril 2004, décide le report de l'étude de la fiche "Culture"
Pour : 22
Contre : 14
Reportée.

Décision Cnir-04-020
Comité Programme - Fiche Conditions de travail
Amendement Pollet – De Beaumont P.5 du document de travail : " Cette forte individualisation est un frein à l'action collective pour une politique du travail centrée sur la coopération et la solidarité. "
Pour : 37
Contre : 0
Adopté.

Décision Cnir-04-021
Comité Programme - Fiche Conditions de travail
Amendement 1 P.6 du document de travail
Pour : 27
Contre : 0
Adopté.

Décision Cnir-04-022
Comité Programme - Fiche Conditions de travail
Amendement 2 P.6 du document de travail
Pour : 36
Contre : 0
Adopté.

Décision Cnir-04-023
Comité Programme - Fiche Conditions de travail
Amendement 3 P.7 du document de travail
Pour : beaucoup
Contre : 0
Adopté.

Décision Cnir-04-024
Comité Programme
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 4 & 5 avril 2004, adopte la fiche Conditions de travail ainsi amendée.
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 4
Refus de vote : 0
Adopté.

Élections Européennes

Décision Cnir-04-025
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 Avril 2004, est favorable à présenter une liste aux élections européennes dans les DOM – TOM – POM.
Adopté à l'unanimité moins une abstention.

Décision Cnir-04-026
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 Avril 2004, valide la proposition de la Commission Nationale Electorale, réunie le samedi 13 mars 2004, qui propose Dominique Normand (F), comme tête de la liste des Verts aux Européennes dans la région Loire Massif Central.

Adopté à l'unanimité moins un contre et une abstention.

Confirmation par un vote à bulletins secrets

Élections sénatoriales

Décision Cnir-04-027
Élections sénatoriales
Choix alternatif, sur la consultation des instances locales ou départementales.
Choix A : Avant la réunion de la CNE, il est demandé l'avis des instances régionales ou départementales lorsqu'elles existent, concernées par l'élection d'un(e) sénateur(trice).
Pour : 5
Choix B : **À l'issue de la réunion de la CNE, les scénarii seront proposés pour avis aux instances régionales ou départementales lorsqu'elles existent.**
Pour : 38. **Adopté.**
Abstentions : 2
Refus de vote : 1

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-028

Élections sénatoriales

Modalités de désignation des CandidatEs VertEs

L'appel aux candidatures sera lancé le lundi 5 avril par le Secrétariat national.

Les candidatures devront être adressées par courrier postal au Secrétariat national avant le 30 avril 2004 (le cachet de la poste faisant foi).

La CNE se réunira pour examiner les candidatures et les propositions d'accord avec les partenaires dans le courant du mois de mai. La CNE élaborera un ou plusieurs scénarii.

À l'issue de la réunion de la CNE, les scénarii seront proposés pour avis aux instances régionales ou départementales lorsqu'elles existent.

La validation de la liste des candidatEs sera effectuée au Cnir des 19 et 20 juin 2004.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 3

Refus de vote : 1

Adopté.

Débat budgétaire

Décision Cnir-04-029

Motion d'urgence n°1

Solidarité avec les régions sans élus

- Considérant que les reversements des élus sont pour les régions Vertes une ressource budgétaire importante qui contribue à leur action et à leur développement au bénéfice de l'ensemble du mouvement.

- Considérant qu'il existe une inégalité entre les régions Vertes, certaines régions nous étant électoralement bien plus favorables que d'autres,

- Considérant que les Verts des régions Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées ont été privés par la volonté du parti socialiste de leur région des élus auxquels le suffrage universel leur donnait droit,

- Considérant que les Verts de Guadeloupe et de Guyane ont présenté des listes dans des conditions difficiles afin de permettre un indispensable développement régional du mouvement mais n'ont pu malgré des résultats parfois encourageants obtenir d'élus,

- Considérant que le nombre de conseillers régionaux Verts est en augmentation,

- Considérant que nous formons un seul mouvement et que la solidarité fait partie de nos principes constitutifs,

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004,

- Décide qu'une solidarité financière devra s'exercer entre les régions qui recevront des reversements de leurs élus au conseil régional et les régions Champagne-Ardenne, Guadeloupe, Guyane et Midi-Pyrénées,

- Demande au CE de proposer au Cnir de juin, par modification de la clé de répartition du financement public, des modalités de solidarité des reversements des élus régionaux pour la durée de la mandature avec les régions Vertes qui ont présenté des listes aux élections régionales sans pouvoir obtenir d'élus,

- Dans l'attente de ces modalités demande aux régions de constituer une provision budgétaire en prévision du déboursement des sommes correspondants à cette solidarité,

- Décide que pour la Guadeloupe et la Guyane cette solidarité s'exercera à proportion du nombre d'élus qu'aurait donné la proportionnelle intégrale ; pour la Champagne-Ardenne et Midi Pyrénées à proportion du nombre d'adhérents Verts qui auraient du être élus si les têtes de liste locales du parti socialiste avaient respecté les accords passés par leur parti.

Pour : beaucoup

Contre : 1

Abstentions : 2

Adopté.

Débat sur la Formation

Décision Cnir-04-030

Motion Formation

Le Cnir prend acte du bilan de la formation et félicite Maud Lelièvre et tous les délégués régionaux à la formation du travail réalisé.

Le Cnir souhaite que, lors du vote du budget – réunion de juin 2004 – la poursuite de la formation soit envisagée dans de bonnes conditions.

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 6

Refus de vote : 6

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Élections Européennes

Décision Cnir-04-031

Proposition d'ordonnancement de la liste POM – DOM – TOM aux élections européennes, sur proposition du Collège Exécutif, après consultation des représentants des territoires concernés.

1. Guadeloupe
2. Guyane
3. Réunion ou Nouvelle-Calédonie
4. Réunion ou Nouvelle-Calédonie
5. Martinique ou Polynésie Française
6. Martinique ou Polynésie Française

Pour : 47
Contre : 0
Abstentions : 14
Refus de vote : 1
Adopté.

Points divers et d'urgence

Décision Cnir-04-032

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 Avril 2004, adopte la proposition de nouvelle responsable de la Commission LGBT : Nicole Azzaro.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-04-033

Motion d'urgence n°2

Campagne des élections européennes : mobilisation citoyenne pour sauver REACH, la future politique européenne pour les substances chimiques.

[voir texte en annexe 1]

Pour : beaucoup
Contre : 0
Abst. : 1
Adopté.

Décision Cnir-04-034

Motion d'urgence n°3

Pour une ouverture du mariage aux couples de même sexe.

Le Conseil National Interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004, décide de préciser les positions du mouvement pour une réforme du mariage. Il demande au parti et à ses élus, notamment aux députéEs VertEs, de tout mettre en œuvre pour :

- 1 - Dans un premier temps, réclamer l'égalité de tous et toutes en étendant le mariage aux personnes de même sexe ;
- 2 - Continuer à revendiquer, par ailleurs, des améliorations substantielles du Pacs. Dans le

même temps, réfléchir au renforcement du caractère solennel de l'établissement de la filiation dans l'objectif d'institutionnaliser les engagements et responsabilités qui en découlent ;
3 - Enfin entamer une réflexion sur l'institution même du mariage, à la lumière de l'évolution des modes de vie pour aboutir à une profonde amélioration de cette institution elle-même.

Pour : 51
Contre : 0
Abstentions : 12
Refus de vote : peu
Adopté.

Décision Cnir-04-035

Motion d'urgence n°4

Parité des prises de paroles

- Vu que la parité est inscrite dans le préambule des statuts des Verts ;

- Vu les meetings lors de la campagne francilienne où, à plusieurs reprises, les prises de paroles ont été exclusivement ou très majoritairement masculines, les femmes étant absentes de la scène ou limitée au rôle de potiches et de faire-valoir ;

- Vu la difficulté à faire respecter la parité pour les élections, les têtes de listes, et la représentation publique des Verts en général ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004, décide que les prises de parole publiques en tribune dans les meetings et conférences de presse, organisés par les Verts à caractère régional ou national devront être systématiquement paritaires.

Il décide que, concernant les meetings et conférences de presse organisés par nos partenaires auxquels nous participons, la présence de femmes – pas seulement Vertes – en tribune sont un enjeu fort des négociations.

Il incite les régions et les groupes locaux à favoriser la parité dans l'expression publique en externe, mais aussi dans les réunions internes (en pratiquant, par exemple, la "fermeture éclair"...).

Pour : beaucoup
Contre : 4
Abstentions : 4
Refus de vote : 2
Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-036

Sur proposition du Collège Exécutif, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004, adopte la proposition de création d'une nouvelle région Verte "Guyane". Une proposition d'attribution budgétaire sera faite au Cnir de juin 2004.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Décision Cnir-04-037

Sur proposition du Collège Exécutif, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004, adopte le calendrier et la suite de la démarche RPI jusqu'à l'AG nationale de décembre 2004.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Compte-rendu des décisions

Annexe 1

Texte de la Motion d'urgence n°2

Campagne des élections européennes : mobilisation citoyenne pour sauver REACH, la future politique européenne pour les substances chimiques.

□ La situation en Europe aujourd'hui

Durant les 50 dernières années, des milliers de produits chimiques ont été développés et mis sur le marché, sans beaucoup de considérations sur les risques potentiels pour la santé humaine ou l'environnement. Parallèlement, il est constaté des liens de plus en plus étroits entre le développement de certaines pathologies et l'exposition à des produits chimiques.

Malheureusement, la législation actuelle sur les substances chimiques est incapable de garantir la sécurité des produits chimiques, auxquels nous sommes exposés. La grande majorité des quelques 100 000 substances chimiques vendues en Europe n'a jamais fait l'objet d'une évaluation des risques pour l'environnement ou la santé, alors que ces produits sont présents dans des biens de consommation quotidienne (produits d'entretien, cosmétiques, vêtements, ordinateurs...)

La situation est également préoccupante pour les millions de travailleurs à travers l'Europe, exposés à des substances chimiques sur leur lieu de travail, parce qu'ils les synthétisent (industrie chimique) ou qu'ils les utilisent (construction, textile, agriculture, automobile, soins aux personnes...)

D'après l'enquête réalisée en 1998 par l'Institut Finlandais de santé et de sécurité au travail, environ 32 millions de travailleurs au sein de l'Union Européenne (soit presque un quart de la population active) sont exposés à des agents cancérigènes. 22 % des travailleurs déclarent respirer des fumées et des vapeurs au travail, pendant au moins un quart de leur temps de travail.

Une législation sur les substances chimiques inefficace.

- Parce que le système législatif existant, vieux de plus de 20 ans, fait une distinction entre les anciennes et les nouvelles substances chimiques, ce qui rend plus facile et moins cher d'utiliser les substances anciennes peu ou pas testées, plutôt que d'en développer de nouvelles.
- Parce qu'il incombe aux autorités publiques de prouver qu'une substance est dangereuse avant de pouvoir imposer des restrictions.
- Parce que la mise en œuvre sur les lieux de travail de ces législations reste problématique.

□ REACH, la future législation européenne pour les substances chimiques.

Pour répondre à ces lacunes, la Commission Européenne a adopté le 29 octobre 2003, un projet de règlement qui s'appliquerait aux 30 000 substances chimiques produites ou importées sur le territoire de l'UE en quantité supérieure à une tonne par an.

Ce projet de législation, appelé REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals) apporterait les avantages majeurs suivants :

- Pour pouvoir être commercialisées dans l'UE, les 30 000 substances concernées devront obligatoirement être enregistrées auprès d'une future Agence européenne des substances chimiques avec transmission d'informations sur les propriétés toxicologiques et écotoxicologiques.
- Cette nouvelle législation présente également l'avantage du " transfert de la charge de la preuve ", puisque ce sont les industriels qui devront apporter la preuve de l'innocuité de leurs produits avant leur commercialisation.
- D'autre part, les utilisations des produits les plus dangereux seront soumises à autorisation.
- Cette directive apporte enfin une certaine transparence, puisque les informations sur les substances seront disponibles publiquement.

□ REACH, une réforme très controversée.

Ce projet de réforme est très important :

- Parce qu'il s'agira d'un règlement (et non d'une directive européenne), ce qui signifie une application directe dans les 25 Etats membres dès 2006 .
- Parce qu'il remplacera de nombreuses directives existantes et concernera de nombreux secteurs d'activité.
- Parce que ce système va générer des obligations pour les fabricants, mais aussi pour les nombreux utilisateurs en aval de ces substances chimiques.

Aujourd'hui, deux camps se livrent une féroce lutte d'influence autour de ce projet de réforme.

- D'un côté les industriels à qui se sont ralliés les syndicats du secteur chimie et qui dénoncent les coûts excessifs

Compte-rendu des décisions

de la réforme.

- De l'autre côté, les ONG environnementales, les associations de consommateurs et de nombreuses organisations syndicales, qui ne veulent pas sacrifier la santé et la sécurité aux considérations économiques et réclament le droit de connaître les risques liés à ces substances.

Si cette réforme devrait coûter à l'industrie chimique 2, 3 milliards d'Euros sur une période de 11 ans, elle devrait rapporter près de 50 milliards d'Euros sur 30 ans, du fait des 4 500 vies épargnées par an et d'une diminution des coûts des soins de santé liés aux contacts avec ces substances chimiques.

Suite au lobbying intense de l'industrie auprès de la Commission, le projet de réforme adopté fin octobre 2003 par les commissaires européens, a été largement édulcoré, comparé à la version initiale publiée en mai 2003.

Le texte du règlement proposé par la Commission est actuellement examiné par le Parlement Européen.

Malheureusement, Chirac, Schröder et Blair demandent de ne " pas porter atteinte à la compétitivité internationale de l'industrie européenne ".

Nos députés au Parlement Européen peuvent encore exiger que les dispositions abandonnées soient rétablies pour redonner de l'ambition à cette législation REACH.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 3 & 4 avril 2004, décide de :

- Décide de lancer une grande campagne médiatique sur le projet de législation REACH pour opposer au lobby de l'industrie chimique, le contre-pouvoir des citoyens, associations de consommateurs, organisations syndicales...

- Demande que des programmes de recherche en épidémiologie soient lancés et soutenus au niveau européen pour évaluer l'impact de ces substances ;

- Demande que l'évaluation de la toxicité de ces produits ne fasse pas l'objet de tests sur des animaux vivants ;

- Décide de faire signer massivement des pétitions pour sauver REACH ;

- Décide de proposer aux autres Partis Verts européens de développer la même campagne dans leur propre pays et mandate à cet effet les délégués des Verts français auprès du parti Vert européen ;

- Décide de profiter de la campagne des Européennes pour médiatiser les risques importants pour la santé publique et environnementale si la législation REACH était adoptée a minima ;

- Recommande au Comité de pilotage de la campagne Européenne qu'un matériel spécifique soit élaboré dans le cadre de la campagne des Européennes.